

Investissement Canada—Loi

par l'intermédiaire du ministre compétent, devrait non seulement appliquer une stratégie industrielle sortie toute armée du cerveau du ministre de l'Expansion industrielle régionale. Il devrait le faire à la base, au niveau populaire, localité par localité, entreprise par entreprise. Les travailleurs devraient être appelés à y participer tout autant que les patrons. C'est de cette façon que nous allons commencer à renverser la tendance économique dans la province et dans tout le pays.

Encore l'autre jour, j'ai pris la parole lors d'une conférence sur la stratégie industrielle qui s'est tenue à l'Université York et qui s'intitulait *Competitiveness Through Technology*. Il était extrêmement intéressant d'entendre le point de vue de spécialistes britanniques, américains et canadiens au nombre desquels on me comptait. J'étais heureux d'être là. D'aucuns se disaient découragés de voir que leurs efforts en vue de mettre en œuvre une stratégie industrielle avaient échoué. Toutefois, d'autres ont fait preuve d'un optimisme que nous, du groupe de travail sur les emplois, avons constaté dans tout le pays. Ils n'ont cessé de répéter qu'il ne s'agissait pas d'une seule et vaste stratégie, mais bien d'un ensemble de mesures particulières visant à améliorer notre compétitivité, à adopter très rapidement les nouvelles techniques et à les répandre promptement dans un secteur industriel donné, à collaborer en matière de commercialisation dans les régions du monde où cela est difficile, et à faire que les entreprises canadiennes qui se concurrencent les unes les autres sur la scène canadienne arrivent à collaborer pour concurrencer les très grandes entreprises du Japon, des États-Unis et du Marché commun européen sur la scène internationale. Tout cela nécessite de la collaboration. Et cette collaboration n'est possible que si les parties en arrivent à s'entendre. Elles doivent travailler ensemble à déterminer les besoins, le genre d'investissements nécessaires. Elles doivent commencer à faire des pressions sur les membres du secteur industriel qui ne font pas ce qu'il faut pour encourager les investissements canadiens au Canada. Il faut trouver le moyen, par exemple, d'amener les multinationales qui n'ont pas été canadianisées à ouvrir au moins un marché international pour les entreprises qui ont des activités au Canada depuis un bon bout de temps.

● (1550)

Voilà le genre de choses que nous voyons comme fondement d'une stratégie industrielle pour le Canada. C'est ce qui découlerait selon nous du genre d'amendements que nous proposons d'apporter au projet de loi sur Investissement Canada. Je suis peut-être un peu naïf, mais je crois que ce que nous avons fait, c'est essayer de concrétiser la partie du projet de loi portant sur les investissements au Canada, plutôt que de faire simplement de ce projet de loi une version édulcorée de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger, conçue par les progressistes conservateurs pour satisfaire les hommes d'affaires qui veulent tout bonnement voir supprimer toute réglementation des investissements étrangers au Canada.

Je sais que c'est beaucoup demander que d'attendre d'un projet de loi qu'il règle la façon dont on peut y arriver. Toutefois et pour y avoir réfléchi, je crois de plus en plus qu'il nous faut trouver de nouvelles façons de faire au Canada. Il nous faut trouver de nouveaux moyens d'améliorer la compétitivité

de nos exportations, de faire une percée sur les marchés étrangers et de renforcer notre secteur industriel. Nous n'y arriverons pas en nous contentant de faire de vagues prières auprès du ministre. Ce n'est que grâce à des mesures bien précises que nous nous assurerons que le ministre adoptera une stratégie industrielle pour le Canada. C'est là l'objet de cette panoplie d'amendements proposés par le Nouveau parti démocratique.

[Français]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, en prenant la parole sur le deuxième groupe des amendements proposés par mon collègue de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy), il est impossible pour nous de pouvoir parler sur tous les amendements, parce qu'il y en a plusieurs. Donc, je vais peut-être restreindre mes commentaires aux deux motions principales, c'est-à-dire les motions n° 4 et n° 6.

[Traduction]

Naturellement, cet amendement constructif a été rejeté par les conservateurs au comité. Les libéraux proposent que la démarcation entre le ministre et les fonctionnaires qui travaillent pour Investissement Canada soit clairement établie dans le projet de loi. C'est pourquoi la motion n° 4 décharge le ministre de la gestion de l'agence que lui confie le projet de loi pour le charger de lui donner «des directives politiques».

Le cas, à mon avis, est aussi clair et précis que toute autre situation politique dont j'ai pu avoir connaissance. Il y a longtemps que je suis en politique. Entre autres choses extrêmement difficiles à saisir dans le domaine politique, il y a la différence à établir entre ce qui tient de la politique et ce qui est règles et règlements, entre les raisons des questions en discussion et le meilleur moyen de mettre ces objectifs en œuvre. Pourquoi nous faut-il un processus d'examen? Pourquoi un ministre doit-il veiller à ce que les investissements faits au Canada comportent des avantages pour tous les Canadiens? Voilà des sujets sur lesquels n'importe quel député, ici, à la Chambre, pourrait parler pendant une heure et peut-être deux.

Quelle est la meilleure façon de procéder? La tâche des fonctionnaires est de trouver la meilleure façon de réaliser ces objectifs qui sont atteints par nous tous, selon les exigences de la loi. C'est ce qu'on appelle les questions de moyens. Ces professionnels, qui savent le mieux comment conseiller le ministre et comment procéder dans ces matières, doivent conserver cette fonction.

Nous voyons que le projet de loi confie au ministre la gestion de l'agence. Nous soutenons qu'il doit plutôt être chargé de lui donner des directives politiques. La gestion est, à juste titre, la prérogative des fonctionnaires.

Nous ne voyons pas cette question du même œil que le gouvernement. Les Canadiens savent que nous avons raison de croire qu'il faut distinguer entre le personnel du ministre et les politiques qu'il conçoit et que son parti énonce, et la façon dont les fonctionnaires appliquent les directives. Autrement, le ministre s'expose à être accusé d'entretenir un préjugé favorable envers notamment les généreux bailleurs de fonds et ses amis personnels, de juger des choses d'une perspective très étroite, certains diraient torontoise plutôt que nationale.